



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-105

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

8 rue Auguste Tryoën

du 27 mars au 4 avril 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 24 mars 2025 de l'entreprise THEVENIN SA 6, allée du Nautilus à GLISY (80440),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 8, rue Auguste Tryoën à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise THEVENIN SA, 6, allée du Nautilus à GLISY (80440),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 27 mars au 4 avril 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 8, rue Auguste Tryoën à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-105

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 25 MARS 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 26 MARS 2025